



TRÉLON INFOS

www.ville-trelon.fr

Mensuel n° 328

JANVIER 2020

En ce début
d'année je vous
salue d'accepter
l'expression de mes
meilleurs vœux
d'un bon et
santé.

Cher

SEMAINE N°01

- 31.12 : Saint Sylvestre
- 01.01 : Jour de l'an
- 03.01 : Vœux des élus au personnel communal à 18h30 à la Mairie
- 05.01 : Épiphanie

SEMAINE N°02

- 06.01 : Rentrée des élèves
- 12.01 : Galette des rois organisée par les Amis de la Demi-Lieue

SEMAINE N°04

- 23.01 : Conseil Municipal à 18h00
- 24.01 : Bilans et remerciements aux participants des opérations Fête de Saint Nicolas et Marché de Noël à 18h00 à la mairie
- 24.01 : Conférence sur la lutherie par Monsieur Philippe Heusghem organisée par Echanges et Dialogues à 20h00 au local de l'association (1 rue Heureuse). Entrée 5 €

SEMAINE N°05

- 02.02 : Chandeleur

SEMAINE N°06

- 07.02 : Spectacle humoristique de Sandrine Sarroche « La loi du talon » à 20h30 à la salle des fêtes (voir à l'intérieur)



Accompagné par Monsieur Le Sous-Préfet, Alexander Grimaud, Monsieur Jean- René Lecerf, Président du Conseil Départemental du Nord, a inauguré officiellement le nouveau restaurant scolaire le mercredi 11 Décembre 2019.

LES YMAGIERS, TAILLEURS D'IMAGES

ATELIER D'EXPRESSION ARTISTIQUE

L'atelier sera ouvert les jeudis 09 et 16, le mardi 21 et le mercredi 29 Janvier de 14h00 à 17h00 dans la maison Dimnet



EXPOSITION TEMPORAIRE

Les œuvres des résidents du Foyer Claude Jourdain seront exposées dans la maison de santé Albertine pendant le mois de Janvier.

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

Du 1^{er} Novembre 2019 au 31 Mars 2020 la déchetterie est ouverte au public les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (fermeture le jeudi et le dimanche).

Si vous vous rendez à la déchetterie avec une remorque, pensez à la bâcher afin d'éviter la chute de détritrus sur la chaussée ou les trottoirs.

Ces pertes diverses polluent notre environnement et gênent la circulation des véhicules et des piétons et peuvent provoquer des accidents.



CONSULTATION P.M.I.

La consultation de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) aura lieu le jeudi 23 Janvier 2020, dans les locaux de la maison de santé Albertine situés rue Victor Hugo, le matin à partir de 09h00.

RAMASSAGE DES POUBELLES

Tous les sacs contenant des déchets ménagers doivent absolument être placés dans les poubelles adéquates. En cas de non respect, elles ne seront pas ramassées.

Les bacs vides sont à rentrer au plus vite pour assurer la sécurité des piétons et un cadre de vie agréable. Ils doivent également être nettoyés régulièrement.



ATELIER REPASSAGE « LES MISS FER »

L'atelier repassage « Les Miss Fer » est dorénavant ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 11h30 et les mardi et vendredi de 13h00 à 17h00.

Pour tous renseignements, contacter le ☎03.27.60.71.00

ART-THÉRAPIE

La municipalité offre aux Trélonais l'appui d'une art-thérapeute. Vous pouvez rencontrer Madame Delannoy en la contactant auparavant (☎06.88.70.53.12.).

Ces ateliers d'art-thérapie permettent aux enfants d'exprimer leurs souffrances autrement que par des mots (peur du noir, de l'école, crainte d'être nul, manque de confiance en soi, violence...).



ACCÈS À LA CARRIÈRE DU CHÂTEAU GAILLARD

L'accès au plan d'eau de l'ancienne carrière du Château Gaillard (dite L'eau bleue) est strictement interdit tout comme la baignade extrêmement dangereuse.

MAISON DE SANTÉ ALBERTINE

L'équipe de la maison de santé vient d'enregistrer l'arrivée d'une pédicure-podologue, Madame Noémie Gaillez.

Elle se tient à votre disposition sur rendez-vous : (☎06.43.05.18.28)

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Avec le retour des beaux jours, le marché hebdomadaire vous attend chaque lundi matin sur la place Jean Jaurès.



pôle emploi



SERVICES PUBLICS ITINÉRANTS

Conscient des difficultés rencontrées par certaines personnes face aux démarches administratives, le Département du Nord a créé un service public itinérant dans la Sambre-Avesnois couvrant un bouquet de services lié à 9 opérateurs (Caisse d'Allocations Familiales ; Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail ; Caisse Primaire d'Assurance Maladie ; Mutualité Sociale Agricole ; Pôle Emploi ; Finances Publiques ; Justice ; Agence Nationale des Titres Sécurisés et La Poste).

Seront ainsi facilités :

- les démarches administratives du quotidien liées à la santé, la famille, la retraite ou l'emploi,
- l'aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise,
- la déclaration de revenus et l'appropriation du prélèvement à la source,
- l'accompagnement de l'utilisateur dans l'accès au droit et les services postaux.

A ce bouquet, s'ajoutent les services départementaux concernant :

- l'autonomie (personnes âgées et handicapées) ;
- la Maison Départementale de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE).

Dans un véhicule de 42m² de surface utile accessible aux personnes à mobilité réduite, deux agents formés pour accompagner l'utilisateur dans ses démarches accueillent les personnes le souhaitant grâce à un espace d'attente, un bureau confidentiel, deux postes en libre service et une connexion 4G et du wifi.

Pour Trélon, le Bus France Services stationnera sur la Place Jean Jaurès pour le premier semestre 2020, les lundis 3 Février, 2 Mars, 6 Avril, 4 Mai et 29 Juin 2020 de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00.

LISTES ÉLECTORALES

En vue des élections municipales des dimanches 15 et 22 Mars 2020, les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au vendredi 07 Février 2020.

DÉTENDEZ-VOUS ET CULTIVEZ-VOUS AVEC L'AMICALE LAÏQUE

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE-MÉDIATHÈQUE

Le service de prêts (livres, CD, DVD et CD Rom) est ouvert le lundi de 09h00 à 12h00, le mercredi de 14h00 à 16h00, le vendredi de 16h45 à 18h00 et le samedi de 14h00 à 15h00.

La médiathèque rouvrira le samedi 04 Janvier 2020.

Pour ceux qui le souhaitent, l'adhésion à l'Amicale Laïque est fixée à 5 € par an.

CLUB SCRABBLE

Le club scrabble duplicate vous accueille le lundi à 14h00 et le mardi à 20h00 à la bibliothèque.

CAFE LITTÉRAIRE

Réunion le jeudi 30 Janvier 2020 de 14h00 à 16h00.

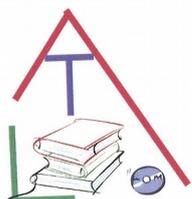
EXPOSITION « LES BORNES FRONTIÈRES »

Réalisée par Monsieur Joël Danloux, une exposition sur les bornes frontières vous fera découvrir par textes et images l'évolution historique de nos frontières.

Exposition visible aux heures d'ouverture de la médiathèque.

AVIS DE POLICE

Les propriétaires, particuliers et cultivateurs doivent absolument tailler leurs haies afin d'assurer une parfaite visibilité. Gendarmerie et police municipale veilleront à l'application de cette mesure.



PERMANENCE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La permanence de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) se tient maintenant au 4 rue Victor Hugo à Fourmies.

L'accueil se fait uniquement sur rendez-vous tous les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Les rendez-vous se prennent sur caf.fr : espacemacaf



LES JOYEUX DRILLES

ACTIVITÉS

LES JOYEUX DRILLES Le club vous propose ses activités de 14h00 à 17h00



- le lundi pour le tricot
- le mercredi pour les activités manuelles
- le vendredi pour les jeux

La cotisation est de 17 € pour une année.

Renseignements auprès de Madame Brigitte Williame (☎ 06.42.28.28.71) ou de Monsieur Jean-Michel Barthélémy (☎ 06.43.97.29.67).

TOMBOLA

Lors des portes ouvertes des samedi 07 et dimanche 08 Décembre et du passage de Madame Thérèse Landy au profit du téléthon, des grilles ont été vendues.

Les gagnants sont Mesdames Barthélémy Murielle, Boucher Sylvie, Di Giacommandréa Adolphine, Nourry Fabienne, Ogez Patricia et Soissons Michèle et Messieurs Dumotier Arnaud et François Jean-Luc.

Merci à tous pour leur participation.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE



Depuis le vendredi 1^{er} Novembre 2019, la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) et l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS) ont fusionné pour devenir la Complémentaire Santé Solidaire.

La Complémentaire Santé Solidaire est un dispositif unique voué à favoriser l'accès aux soins. Elle a aussi été conçue pour offrir une protection renforcée à ses bénéficiaires.

La Complémentaire Santé Solidaire est plus accessible et permet de :

- ✓ ne pas avancer les dépenses de santé chez le médecin, chez le dentiste, chez le pharmacien, à l'hôpital ;
- ✓ bénéficier de tarifs sans dépassement chez l'ensemble des professionnels de santé.

Les lunettes, prothèses dentaires et auditives sont intégralement prises en charge.

En fonction des ressources de votre foyer, une participation financière peut être due pour bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire.

Le montant de la participation financière à acquitter est déterminé en fonction de l'âge de chaque bénéficiaire du foyer atteint au 1^{er} janvier de l'année d'attribution. Les montants sont répartis selon cinq tranches d'âge. La tranche 70 ans et plus ne pourra aller au-delà de 1€ par jour. Pour savoir si vous pouvez bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire :

- ☆ évaluez vos droits avec l'aide du simulateur accessible sur ameli.fr
- ☆ prenez rendez-vous auprès de votre Cpm
- ☆ appelez le 0 800 971 391 (service et appel gratuits)

Si vous pouvez en bénéficier, faites votre demande. Votre Cpm vous donnera la décision dans les deux mois après la réception de votre dossier.

PROMENADES EN FORÊT

Par mesure de sécurité, les promenades ne sont pas autorisées le week-end en forêt communale pendant la période de chasse du dimanche 15 Septembre 2019 au samedi 29 Février 2020.

PERMANENCES MGEN

La Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale tient en Mairie de Trélon une permanence une fois par mois le vendredi sur rendez-vous fixés à 9h00, 10h00, 11h00, 14h00, 15h00 et 16h00.

La prochaine aura lieu le vendredi 07 Février 2020.

Inscriptions : Mr Watremez (☎ 07 84 45 01 13) ou par courriel : jwatremez@mgen.fr



L'ARMÉE DE TERRE RECRUTE



En 2020, l'armée (Terre, Air, Mer) recrutera 16 000 jeunes.

Le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) de Valenciennes est compétent pour notre territoire. On peut y trouver toutes les informations utiles, des conseils et de l'aide pour les démarches à effectuer. Afin d'éviter les frais de déplacement, une permanence est tenue chaque mercredi de 9h00 à 12h00 dans les locaux de la Mission Locale de Fourmies (20 rue Sencier).

Vous pouvez contacter directement le conseiller responsable (☎ 03.27.19.85.02).

Vous trouverez ci-dessous les conditions à remplir pour pouvoir souscrire un contrat :

- être de nationalité française,
- avoir de 17,5 ans à moins de 30 ans,
- de sans diplôme à Bac +5,
- détenir son attestation Journée Défense et Citoyenneté,
- ne pas avoir été privé de ses droits civiques,
- être apte médicalement.

SERVICES MÉDICAUX DE GARDE

Médecins

En cas d'urgence :

- la semaine de 20h à minuit,
- le samedi de 12h à minuit,
- le dimanche de 8h à minuit,

vous devez composer le (☎03.20.33.20.33), un médecin régulateur vous répondra. Après minuit, ce numéro bascule vers le 15 (SAMU),

Pharmacies (lieu, modalités d'accès, horaires....)

Il ne faut plus appeler la gendarmerie mais contacter Service de gardes qui vous informe

- par téléphone : ☎0 825 74 20 30 (coût de l'appel : 0,15 € la minute)
- par internet : www.servigardes.fr

Infirmières

Veuillez appeler votre infirmière habituelle,

- Mme RENAUX (☎09.50.15.14.24/ ☎06.30.27.93.53) ou Mme CAPELIER-DUPONT (☎07.70.02.03.08)
- Mme FOSSÉ ou Mme GUILAIN (☎07.83.88.98.87)
- Mme BAYE ou Mme HENNECHART (☎06.83.24.48.40)
- Mme PAVOT ou Mme RONVAL (☎06.77.61.26.49)

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Si vous constatez un problème d'éclairage public, signalez-le sans tarder à la mairie.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Les bureaux de la mairie sont ouverts du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 13h30 à 17h30.

ARRIVÉES ET DÉPARTS

Si vous arrivez ou si vous quittez la commune de Trélon, vous êtes priés dans votre intérêt de bien vouloir signaler ce changement important à l'accueil de la mairie.

TRÉLON HANDBALL CLUB

LES RENCONTRES

11.01	16h00	CAMBRAI – TRELON	- 11 ans mixte
11.01	16h30	TRELON – SAINT AMAND	- 13 ans filles
11.01	20h30	LILLE – TRELON	seniors filles
12.01	16h30	TRELON – FOURMIES/WIGNEHIES	seniors garçons
18.01	16h00	TRELON – FOURMIES/WIGNEHIES	- 11 ans mixte
18.01		FOURMIES/WIGNEHIES – TRELON	- 13 ans filles
25.01		WALLERS-ARENBERG – TRELON	seniors filles
25.01		WALLERS-ARENBERG – TRELON	- 13 ans filles
25.01	20h15	LE QUESNOY – TRELON	seniors garçons

LES ACTIVITÉS DU RÉVEIL BOULISTE



samedi 04 Janvier	Quadrettes ou quintettes mêlées
samedi 18 Janvier	Quadrettes ou quintettes mêlées

OUVERTURE DES SERVICES DU TRÉSOR PUBLIC

La perception de Trélon est ouverte au public les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Fermeture le vendredi.

HORAIRES DES MESSES

samedi 04 Janvier	SAINS-DU-NORD (18h00)
dimanche 05 Janvier	OHAIN (09h30) – FOURMIES NOTRE DAME (11h00)
samedi 11 Janvier	TRELON (18h00)
dimanche 12 Janvier	RAINSARS (09h30) – FOURMIES NOTRE DAME (11h00)
samedi 18 Janvier	WIGNEHIES (18h00)
dimanche 19 Janvier	BAIVES (09h30) – FOURMIES SAINT PIERRE (11h00)
samedi 25 Janvier	ANOR (18h00)
dimanche 26 Janvier	FERON (09h30) – FOURMIES NOTRE DAME (11h00)

CONFRÉRIE SAINT PANSARD

La Confrérie Saint Pansard recherche des draps blancs en bon état pour la confection des tenues pour les Pansards.

Vous pouvez déposer les draps à la mairie ou prendre contact avec Monsieur Ghislain Hannecart, Président de la Confrérie, 17 rue des Lilas (☎ 03.27.59.78.61)

DÉJECTIONS CANINES

Pour que votre compagnon à quatre pattes soit accepté par tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances en laissant des crottes sur les trottoirs ou sur les pelouses. Il est en effet très désagréable d'en enduire ses chaussures et d'en emporter partout. De plus ces déjections, véritables crottes-en-jambe, peuvent provoquer des chutes graves.

Afin d'éviter ces désagréments, il suffit de quelques serviettes en papier et d'un sac plastique pour ramasser les déjections de l'animal et ensuite les jeter dans une poubelle.



SANDRINE SARROCHE : « LA LOI DU TALON »



Décodeuse décapante de l'actualité sur le petit écran dans l'émission de Zemmour et Naulleau sur Paris Première, Sandrine Sarroche nous embarque dans son parcours de provinciale à la conquête de Paris.

En mêlant sketches, stand-up et chansons, elle nous livre sa vision chic et choc de la vie.

Tout y passe dans son miroir aux silhouettes : les ados, les bobos, les bonobos dans une galerie de personnages contemporains qu'elle égratigne avec beaucoup d'humour.

C'est très drôle, puissant, saignant mais toujours tendre.

A la demande de l'artiste, le spectacle est avancé au **vendredi 07 Février 2020** toujours à 20h30 à la salle des fêtes.

Entrée 15 € (gratuite jusque 12 ans)

Réservations en mairie à partir du 13 Janvier 2020 (☎ 03 27 60 82 20)

AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

Si vous êtes propriétaire et que vous avez des travaux importants à réaliser dans votre logement, sous conditions de ressources et de localisation, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement et d'aides financières.

Ce dispositif s'adresse aux propriétaires souhaitant :

- économiser l'énergie,
- aménager pour le maintien à domicile,
- effectuer un chantier lourd de rénovation.

Si vous êtes concernés, une permanence se tient à votre disposition le deuxième mardi de chaque mois de 9h00 à 12h00 en mairie de Trélon. De plus un rendez-vous entre 14h00 à 17h00 peut être pris auprès de Madame Nathalie Debieve (☎ 03.27.69.70.85 – 📞 06.74.34.96.61) – debieven@groupe-sai.fr

Attention ! Les travaux ne devront pas commencer avant autorisation.



BIEN VIVRE À TRÉLON

En vertu des arrêtés des 29 et 30 Juillet 1998, dans notre commune,

- le bruit des tondeuses, tronçonneuses etc... est interdit avant 9h00 ;
- le brûlage des végétaux est autorisé tous les jours jusque 10h00.
- Pour qu'il soit agréable de vivre à Trélon, il vous est rappelé :
- que les poubelles doivent être sorties et rentrées le moins longtemps possible avant et après le passage du camion de ramassage,
- que les papiers, canettes, mégots de cigarettes... ne doivent pas être déposés sur la voie publique,
- que le stationnement des véhicules, dont l'arrêt du moteur évite bruit et pollution, est interdit sur les trottoirs,
- que les trottoirs sont réservés aux seuls piétons,
- que les limitations de vitesse doivent être respectées dans la ville.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal

✓ **décide**

- de ne pas augmenter les tarifs de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pour 2020 et de mettre en place une grille tarifaire pour les adolescents (13-17 ans) extérieurs à Trélon,
- de conserver les tarifs 2019 pour le périscolaire, la cantine et la reprographie,
- de maintenir l'attribution d'un colis d'une valeur de 10 € par enfant et par tranche de trois consultations PMI,
- d'augmenter un seul droit de place concernant les cirques et les théâtres (de 1 000,00 € à 1 500,00 €),
- d'appliquer les tarifs ci-dessous pour le cimetière :

- Trentenaire 2 m ²	130 €
- Cinquantenaire 2 m ²	240 €
- Cinquantenaire 4 m ²	500 €
- Trentenaire 4 m ²	400 €
- Droit de superposition	130 €
- Droit d'inhumation	60 €
- Droit d'exhumation	60 €
- Caveau provisoire	40 €
- Collage urne	60 €
- Insertion urne dans le caveau	60 €

- de garder les mêmes tarifs pour le columbarium,
- de mettre en place une démarche de préservation des haies et alignements d'arbres au titre du code de l'urbanisme afin d'assurer l'équilibre entre le développement de l'activité agricole du territoire et la pérennité du maillage bocager, et cela en concertation avec la profession agricole et les habitants des communes concernées dans le cadre du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) avec une réunion publique programmée le 12 Décembre 2019 à 18h00 à la salle des fêtes ;
- ✓ **adopte** les nouveaux statuts du Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes (SEAA) ;
- ✓ **accepte** d'attribuer à la coopérative scolaire de l'école maternelle une subvention d'un montant de 718 € pour l'acquisition de matériel informatique dans le cadre du projet pédagogique proposé par les enseignants ;
- ✓ **est informé**
 - de l'état d'avancement des travaux de la micro-crèche et du RAM (Réseau d'Aides Maternelles) et du montant des subventions attendues (144 000 € pour la micro-crèche, 115 000 € pour le RAM et 76 000 € par l'État pour les deux) ; ces subventions ne pouvant être versées qu'après achèvement des travaux, le Conseil Municipal décide de souscrire un prêt relais de 250 000 € auprès du Crédit Agricole,
 - de la réception des travaux de démolition du centre technique du bois pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie,
 - de la date de l'inauguration officielle du restaurant scolaire le 11 Décembre 2019 à 16h30,
 - de la présentation d'une exposition sur le contournement d'Avesnes-sur-Helpe dans le cadre de l'aménagement de la RN2 (le démarrage des travaux est prévu en 2021, les travaux d'ouvrage ferroviaire en 2022/2023, et une mise en service en 2025).

EN ROUTE VERS LA RÉALISATION DE LA RN2

LE DESENCLAVEMENT

Signé en novembre 2018 par le président de la République, le pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache (SAT) marque une avancée majeure pour le désenclavement de ce territoire avec la mise à 2x2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe.

Depuis la signature de ce pacte, les services de l'État sont pleinement mobilisés pour mettre en œuvre cet engagement. Le travail se concentre dans un premier temps sur la réalisation de toutes les études nécessaires à la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) début 2021.

En parallèle, le pacte prévoit une enveloppe de 17,2 millions d'euros (à parité État/Région) pour le financement des premiers travaux ainsi que des études préalables sur un montant total de 800 millions d'euros.

LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS

Conformément au code rural et de la pêche maritime, les travaux, qui ont démarré, font l'objet d'une convention de financement avec la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, maître d'ouvrage du projet routier.

Ces travaux concernent des opérations d'aménagement foncier agricole et forestier sur une partie des territoires des communes de Bas-Lieu, Beugnies, Dourlers, Floursies et Semousies. Ils visent notamment à compenser les effets des travaux d'aménagement de la RN2 sur la propriété (chemin d'accès, désenclavement), sur les exploitations (accès aux parcelles, déplacement de clôture) et sur l'environnement (plantations de haies de compensation).

EXPOSITION

Une exposition sur les travaux d'aménagement de la RN2 est visible à la mairie depuis le lundi 02 Décembre 2019 jusqu'au lundi 06 Janvier 2020 aux heures d'ouverture.

DÉTENDEZ-VOUS ET CULTIVEZ-VOUS AVEC ÉCHANGES ET DIALOGUES

FONCTIONNEMENT DES CLUBS EN JANVIER



Le vendredi 24 janvier à 19h00 nous accueillerons à Trélon au local 1 rue Heureuse Philippe HEUSGHEM pour nous parler sur le thème «La lutherie fabrication du quatuor à cordes, les origines».

Réservation au 06 75 23 43 63 (de préférence après 17 h)

Renseignements sur l'activité des clubs auprès du secrétariat : 03 27 59 72 03

Club	Horaires	Animateur
Anglais	Les lundis 6, 13, 20 et 27 de 15h à 17h	Jeanne Dîneur 06 86 15 97 51
Couture	Tous les jeudis de 14h à 16h	Annette Vandesinde 03 27 59 55 41
Espagnol	Les jeudis de 14h30 à 16h	Mireille Carlier 06 31 42 26 48
Informatique	Les mardis de 9h30 à 11h45 et de 14h à 16h Vidéo les mardis de 16h à 18h	André Wautriche 06 01 99 34 62
Casse-têtes	Les lundis 6 et 20 et les mercredis 15 et 29 de 14h30 à 17h00	Françoise Collet 03 27 60 41 24
Tai -Chi et Chi-Kong	Les jeudis de 18h à 19h30	Andrée Aithnard 03 27 59 72 03 Lucia Marchand
Théâtre	Tous les jeudis de 18h à 19h30	Eric Huwaert 00 32 473 993 353

PRÉVENTION DES INTOXICATIONS PAR LE MONOXYDE DE CARBONE



Chaque année, plusieurs centaines de cas d'intoxication dont certains s'avèrent mortels sont enregistrés dans les Hauts-de-France. C'est pourquoi, pendant la période de chauffe hivernale, il est important de vous rappeler que :

- les aérations doivent être dégagées,
- les cheminées doivent être ramonées chaque année,
- les appareils de chauffage doivent être bien entretenus et correctement utilisés.

Gaz inodore, incolore mais mortel, le monoxyde de carbone provoque une intoxication subite et aiguë entraînant des maux de tête, des vertiges, des nausées, des pertes de conscience ou une intoxication insidieuse et permanente qui se manifeste par des céphalées, des épuisements, des nausées.

En cas d'intoxication, il faut ouvrir les fenêtres et aérer, quitter les lieux, appeler les secours (pompiers : 18, S.A.M.U. : 15, secours aux personnes sourdes et malentendantes : 114 ou numéro d'urgence depuis un portable : 112) et ne pas réintégrer le logement sans faire appel à un professionnel qualifié.

ACCUEIL DE JOUR AU CHEMIN VERT

La maison de retraite du Chemin Vert propose un accueil de jour du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00 pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'autres maladies apparentées.

Ce dispositif permet à la personne accompagnant le malade de souffler moralement et physiquement.

Tarif : 20 € par jour repas du midi compris hors frais de transport (une aide financière est possible en constituant un dossier APA (Aide Personnalisée Autonomie)).

Renseignements complémentaires au ☎03.59.21.00.00

CHŒUR VOCALIS

Le Choeur Vocalis recherche des chanteuses dans tous les registres.

Si vous êtes intéressées, vous êtes cordialement invitées à venir assister à la prochaine répétition le samedi 18 Janvier 2020 à 14h00 au local, rue Clavon Collignon.

Le meilleur accueil vous y sera réservé.

Vous pouvez également contacter directement la présidente, Madame Marie-Jeanne Bombart (☎03.27.57.00.15)

HORAIRES DE LA POSTE

La poste de Trélon est ouverte le lundi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h00.

La levée a lieu à 14h00 du lundi au vendredi et à 12h00 le samedi.

ANTENNE DE LA RÉGION DES HAUTS-DE-FRANCE

La Région peut vous aider au quotidien grâce à ses antennes de proximité.

Des agents spécialement formés vous renseigneront sur

- l'emploi (aide aux entreprises...),
- la formation (apprentissage, bourses d'étude...),
- les aides aux particuliers (transport, garde d'enfant...),
- la constitution de dossiers.

Antenne de Fourmies (1 place Georges Coppeaux)

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Tel : 03 74 27 30 20

courriel : antenne-fourmies@hautsdefrance.fr



Région
Hauts-de-France

TRANSPORT À LA DEMANDE

Le service « Transport à la demande » est toujours opérationnel sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Avesnois avec deux véhicules hybrides.

Destiné aux personnes qui se rendent sur leur lieu de travail, vont en formation ou répondent à un rendez-vous d'embauche ou d'insertion, ce service fonctionne du lundi au vendredi de 5h00 à 21h00.



Pour en bénéficier, la réservation est obligatoire au 0.801.820.016 (appel gratuit) ou rendez-vous sur le site internet www.avesnois-mobilités.fr

Le coût du déplacement est de 1€ l'heure de trajet.

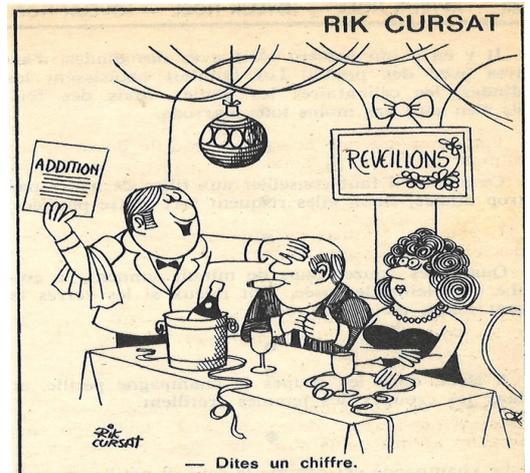
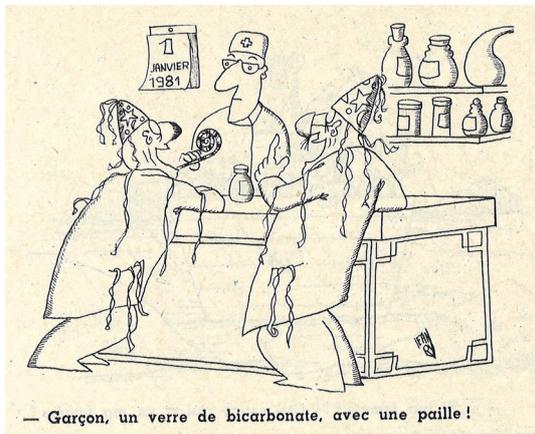
AUTORISATION DE MISE EN LOCATION DE LOGEMENT

Dans le but de faciliter l'obtention du permis de louer instruit par la commune, vous trouverez ci-dessous les points essentiels (et non exhaustifs) sur lesquels l'accent sera mis :

- eau courante dans le logement
- présence de détecteurs de fumée
- chauffage en état de fonctionnement (avec état de vérifications par un professionnel)
- présence d'un WC (avec ventilation)
- présence d'un évier alimenté en eau chaude et froide
- une salle de bain (avec douche et/ou baignoire), eau chaude et froide
- pose de garde-corps (1 m de protection) sur les ouvertures le nécessitant
- alimentation électrique conforme et protégée

L'imprimé de demande d'autorisation préalable de mise en location (cerfa n°15652*01) est disponible en mairie.

SOURIEZ AVEC LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE



ÉTAT CIVIL

BIENVENUE

Céleste SOISSONS, née le 26 Novembre 2019 à CHIMAY (Belgique), (29 rue du Canada)

SOUVENIRS

Monsieur Edik MATYSKO, décédé le 24 Novembre 2019 à FOURMIÉS (Nord), à l'âge de 83 ans (2 Chemin Vert)

Madame Jacqueline CODMONT, décédée le 03 Décembre 2019 à FOURMIÉS (Nord), à l'âge de 99 ans (19 rue Neuve)